

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

CHEMINOTS

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

AVRIL
2014

70^e année - n°4 - avril 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROIX | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

EN MARCHE AVEC LES ACTEURS DES TEMPS PRESENTS

DOSSIER P. 4



ÉDITO
Élections,
piège à... !
P. 3



LE MOT QUI PUE
Modernité et
modernisation
P. 7



CHEMINOTS
Quel cirque !
P. 9

Offre d'emploi

Traducteur interprète

La CGSP fédérale recrute un traducteur interprète français-néerlandais (H/F)

Votre fonction : traduction des textes du néerlandais vers le français dans des domaines très variés touchant à l'actualité politique et syndicale et interprétation simultanée lors des réunions.

Conditions :

- être titulaire d'un diplôme universitaire ou enseignement de type long ;
- être âgé(e) de moins de 26 ans.

Lieu de travail : Bruxelles

Les candidatures (lettre de motivation + CV détaillé + copie du diplôme) devront être adressées à l'adresse courriel : muriel.diaz@cgsp.be pour le 15 avril 2014 au plus tard.

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Musée de l'Iguanodon et Maison des Géants

La Commission intersectorielle des Pensionné(e)s organise le **13 mai**, un voyage en car.

Visite du Musée de l'Iguanodon à Bernissart, repas au Terroir Gourmand (boissons non comprises) et visite à la Maison des Géants à Ath.

Coût : 39 €/affilié – 43 €/sympathisant.

Départ 8h45, derrière la gare de Charleroi Sud.

Retour vers 19h.

Inscription : Lili 071/797 111.

Versement : CGSP BE86 8772 0285 0150 (mention « Bernissart ») pour le 30 avril au plus tard.

Renseignement : Vanden Broeck Alphonse 0495/34 09 28.

Hainaut occidental

Voyage : vallée de la Somme

L'Amicale des Pensionnés organise le **22 mai** son voyage dans la région de la Somme (Pays du coquelicot).

Visite des sites de la Grande Guerre et de la vallée de la Somme.

Prix tout compris (voyage en car, repas de midi boissons comprises, visites guidées, pause gourmande) :

65 €/personne. Ouvert également aux actifs.

Nombre de places limité.

Renseignements : 069/22 61 51 le mardi de 14h à 16h.

EURO-MANIFESTATION

BRUSSELS

04 04 2014



«Une nouvelle voie pour l'Europe»

En front commun, la FGTB, la CES et les syndicats européens manifestent pour dire stop au dumping social et pour réclamer une véritable Europe sociale.

27 millions de chômeurs dans l'Union européenne en 2014 contre 17 millions en 2008.

Jusqu'à 50 % de jeunes sans emplois dans les pays les plus durement touchés par l'austérité.

55 000 travailleurs sans emplois menacés d'exclusion en 2015. 121 millions d'Européens sous le seuil de pauvreté.

Voilà tout ce qu'ont rapporté 6 ans d'austérité ! Mais les dettes publiques n'ont pas bougé, suffoquent les budgets des États et rendent impossibles toute chance de relance.

L'austérité ne marche pas. Elle ne fait que des dégâts. Elle ne fait que creuser les inégalités et organiser la surenchère de la misère. La crise ne peut être résolue sans une solide base sociale !

Rdv. à 11h – Bld Albert II - Gare du Nord

Infos sur : <http://www.fgtb.be>

La CGSP wallonne en ligne !



Le site Internet de la CGSP wallonne fait peau neuve. Vous y trouverez entre autre l'actualité des secteurs et des régionales, les communiqués de presse, nos positions politiques, les éditions du journal *Tribune*, les reportages vidéo, l'actualité internationale des syndicats des services publics. Vous y trouverez également un formulaire d'affiliation en ligne.

Et pour que l'information soit complète, n'hésitez pas à venir surfer sur nos réseaux sociaux !



www.cgspwallonne.be



www.facebook.com/cgspwallonne



www.twitter.com/irw_cgsp

Élections, piège à... !

C'est parti, la campagne est lancée, toute l'actualité belge est dominée par les petites phrases, les sondages et autres intentions de vote, quand ce n'est pas le dévoilement d'une épaule...

La moindre analyse de l'Union européenne, des instances internationales ou des agences de notation est passée au crible des partis de la majorité ou de l'opposition.

Élections, piège à cons ! Les piégés c'est nous, c'est pour cela que nous n'avons pas repris en titre l'intégralité de ce slogan de mai 68. Le triple vote du 25 mai prochain contient malheureusement toutes les promesses de cet adage.

En effet, le même jour, il y aura trois scrutins : les parlements régionaux (et communautaires), fédéraux et européens seront renouvelés en même temps. Les médias peuvent-ils suivre à suffisance le débat sur tous ces niveaux de pouvoir ? On peut craindre que l'un ou l'autre niveau de pouvoir passe à la trappe. Les médias parlent peu et souvent mal d'Europe. L'abondance de l'actualité va renforcer ce phénomène. Les scrutins régionaux suivis par des médias, qui sont eux communautaires, ont été également sous-traités lors de scrutins précédents. Bref, un déficit de débat démocratique est probable.

Ces élections ont lieu à un moment où les travailleurs continuent à supporter les conséquences de la crise financière, devenue crise économique et amplifiée par une politique publique européenne faisant de la réduction des déficits l'obsession monomaniaque : emplois menacés, supprimés, précarisés, stagnation des revenus par manipulation de l'index et interdiction de toute augmentation, mesures restreignant les droits des allocataires sociaux et particulièrement des chômeurs. Les partis au pouvoir craignent les

conséquences électorales de cette politique.

Les chantages aux électeurs font rage : les uns préviennent de la division de la gauche qui ferait le jeu de la droite, les autres mettent en garde de l'éparpillement des voix à la gauche de la gauche qui ferait le jeu de la gauche devenue de droite. Bref, faites gaffe ! vous allez mal voter puisque, quelle que soit la gauche pour laquelle vous allez voter, cela fera le jeu de la droite...

Bien sûr, disent les uns, cela sera pire sans eux et avec nous, crient d'autres, ce sera mieux...

Nous devons faire valoir le droit des plus faibles, des plus précaires et faire enfin que l'espoir de vivre mieux soit réinscrit dans les projets de vie

Le vote est certes un moment important. La démocratie représentative a besoin de ces échéances. Mais les travailleurs savent que l'enjeu fondamental pour eux, à savoir une plus juste répartition des richesses dans ce pays qui n'en manque pas, un quotidien moins empreint de précarité et de stress au travail ne seront pas possibles.

Quelle que soit la coalition au pouvoir, l'obsession de la diminution de l'endettement et du déficit va continuer et les politiques visant à « améliorer la compétitivité » des entreprises sont financées par les budgets publics. Bien sûr, une coalition de droite prendra des mesures encore plus radicales et douloureuses et l'injustice sera encore plus grande, n'en doutons pas !

Mais si nous voulons vivre mieux, et nonobstant le vote émis le 25 mai, il nous faudra nous battre dans les entreprises, dans les administrations mais aussi dans la rue. Nous devons faire valoir le droit des plus faibles, des plus précaires et faire enfin que l'espoir de vivre mieux soit réinscrit dans les projets de vie.

Impossible, diront certains ! Mais l'histoire regorge d'exemples inverses. Chaque fois que les travailleurs ont compris l'intérêt de l'unité, ils ont obtenu des victoires significatives.

Continuons le combat !

LA CGSP WALLONNE EST UN ACTEUR DES TEMPS PRÉSENTS

Le 12 mars dernier, la CGSP wallonne a réuni son Comité interrégional afin de sensibiliser autour de la campagne Acteurs des Temps Présents qui tend à mobiliser tous les acteurs de la société soumis aux mêmes ravages des profits maximum et de l'austérité.

Pour la CGSP wallonne, cette démarche originale est nécessaire car, depuis trop longtemps, on tente d'opposer les travailleurs entre eux. Que ce soit ceux du privé par rapport à ceux du public, ceux sans emploi à ceux qui en ont un, les salariés aux agriculteurs, les fonctionnaires aux artistes...

Un front social inédit

Pourtant, le constat est sans appel : nous sommes tous victimes d'un système qui nous opprime, qui se nourrit de notre travail, de notre sueur au seul profit de quelques privilégiés.

Il est donc plus qu'urgent de recréer ces liens de solidarité, de partir à la découverte de l'autre et, ce faisant, de prendre conscience de ses réalités qui sont aussi les nôtres. Il est temps de mettre en avant ce qui nous rassemble !

Pour cette raison, la CGSP wallonne adhère pleinement à la dynamique *Acteurs des Temps Présents* afin de constituer un front social large, cohérent et capable de se faire entendre.

Un front social qui ne se contente pas de s'opposer, mais qui est porteur d'initiatives diverses et variées et qui fait la preuve qu'une autre organisation de la société est non seulement nécessaire mais aussi possible !

En marche !

Aujourd'hui, les exploitations agricoles se réduisent comme peau de chagrin, les travailleurs perdent leur emploi et les sans-emploi se font exclure du chômage, des bureaux de Poste et des petites gares disparaissent du paysage, les artistes ont de moins en moins de moyens pour créer, de nombreux retraités vivent avec les pensions les plus basses d'Europe... Ce n'est pas ce que nous voulons léguer aux générations futures. Voilà pourquoi, nous marcherons *pour faire mouvement*, pour résister à la barbarie qui vient !

Entre le 22 et le 26 avril, des marches s'organiseront partout en Wallonie. Les marcheurs iront à la rencontre des citoyennes et citoyens sur leur lieu de travail, dans les villages, les théâtres, les fermes... Avec des objectifs clairs : constituer un front social qu'on ne puisse ignorer et, tout au long du parcours, s'inspirer des alternatives locales existantes afin de faire naître un puissant mouvement.

Convergences

Le samedi 26 avril, les différentes marches s'uniront à Namur pour un grand rassemblement. L'occasion de présenter le résultat de nos rencontres et de concrétiser notre engagement à travers différentes revendications à destination du monde politique.

Pour la CGSP wallonne, il est important de faire de ces marches un succès.

Pour savoir ce qui se passera dans votre région, dans votre ville, et comment vous pouvez y participer, consultez le site Internet des Acteurs des Temps Présents sur : www.actorsdestempsprésents.be

Signez la charte et devenez « Acteurs des Temps Présents »

« Nous, citoyens, citoyennes de tous horizons... déclarons d'une même voix : Que la compétitivité et la rentabilité à tout prix nous tuent à petit feu. Qu'elles vident de leur sens nos métiers et empêchent que l'on puisse en vivre dignement. Que l'austérité est une réponse inacceptable à une crise financière que nous n'avons pas provoquée. Que nous ne pouvons accepter de voir la démocratie confisquée par des institutions non élues. Que la dégradation de notre qualité de vie et de l'environnement est incompatible avec la notion de progrès. Que le manque de perspectives pour les jeunes et la peur du lendemain ne sont pas l'héritage que nous voulons laisser aux générations futures. Dès lors, Nous, acteurs et actrices des temps présents, unissons nos énergies pour tracer les lignes de force d'une nouvelle société plus juste. Nous mettrons en commun nos réflexions et mènerons ensemble des actions jusqu'au renversement du modèle économique actuel. »

Les violences socio-économiques faites aux femmes

Le mois de mars est un mois de mobilisation ! La CGSP wallonne a participé, à l'initiative de son Bureau des Femmes, à la campagne des Acteurs des Temps Présents en organisant le 12 mars à Namur un Comité wallon dans lequel s'est inscrit un colloque portant sur les violences socio-économiques faites aux femmes.



L'austérité touche de plein fouet les travailleurs. Au premier rang desquels, de nombreuses femmes vont subir tout particulièrement les licenciements, les reculs de la protection sociale, la régression de nos droits.

Des constats aux combats !

Les constats ont été dressés par trois intervenants :

Christine Vanden Daelen du CADTM, Yves Martens du CSCE

et le Docteur Dominique Roynet de l'ULB et membre de plusieurs centres de planning familial pratiquant l'IVG. Les combats sont portés par le Comité interrégional qui a voté unanimement une motion de soutien aux camarades espagnol(e)s pour le maintien du droit à l'avortement.

La motion

Motion de soutien aux camarades espagnols-es pour le maintien du droit à l'avortement

Promulguée en 2010 par le gouvernement socialiste de Luis Zapatero, la loi espagnole actuelle autorisant l'avortement jusqu'à 14 semaines est aujourd'hui mise en danger.

Menée par un gouvernement de droite élu grâce à un programme conservateur, l'Espagne est en passe de rejoindre les 4 autres pays européens qui limitent ou interdisent le droit à l'IVG.

Si cette loi passe, l'avortement ne pourra plus être pratiqué qu'en cas de viol ou de risque de santé prouvé pour la mère. Un sérieux retour en arrière qui loin d'être

un cas isolé illustre les conséquences directes de ce climat d'austérité qui sévit en Europe depuis plusieurs années.

De nombreux mythes entourent la pratique de l'IVG. Ils servent la cause des anti-avortement et affaiblissent les droits des femmes. En tant que syndicat socialiste, notre rôle est aussi de combattre toute pensée dogmatique surtout si celle-ci met en péril les droits fondamentaux des êtres humains.

Ce que les anti-IVG appellent des « *avortements à répétition* » sont souvent le fait de femmes qui subissent des violences conjugales ou des grossesses forcées voire les deux. Les femmes n'avortent pas par confort, il est inouï de penser que certaines femmes utilisent l'avortement comme contraceptif.

Les femmes n'avorteront pas moins si l'avortement est illégal, elles avorteront juste en cachette dans des conditions sanitaires désastreuses et au péril de leur vie. En Europe occidentale, le nombre d'avortements pour 1 000 femmes en âge de procréer est de 12 alors qu'il atteint 32/1000 en Amérique latine. Pourtant, la plupart des pays d'Amérique latine interdisent l'avortement.

L'accès médicalisé à l'avortement ne rend pas stérile, il ne favorise pas le risque de cancer du sein. L'avortement illégal est lui responsable de décès au quotidien et peut causer des mutilations génitales menant à la stérilité.

Enfin, il est incorrect de penser que les femmes qui ont recours à l'avortement

sont souvent des jeunes femmes qui utilisent mal la contraception. En effet, en Belgique les moins de 20 ans qui ont recours à l'avortement représentent 13 à 14 %, ce chiffre est stable depuis les années 2000. Même l'OMS a déclaré qu'avec un taux d'utilisation à 100 % de la contraception sans erreur humaine, le nombre d'avortement par an atteindrait tout de même les 5,9 millions parce qu'aucun moyen de contraception n'est fiable à 100 %.

Et puis il y a le droit à la vie... À la CGSP WALLONNE, nous revendiquons le droit de la personne née, nous revendiquons le droit de posséder son corps, nous revendiquons qu'une femme puisse choisir de mener ou non une grossesse car son corps et son esprit n'appartiennent qu'à elle.

Nous apportons notre soutien aux femmes espagnoles, hier, aujourd'hui et demain encore, dans ce combat contre ceux qui menacent leur droit fondamental à disposer d'elles-mêmes. Cette menace, loin d'être isolée, est le signe qu'en temps de crise économique, en temps d'austérité, les femmes sont souvent les premières victimes. Les restrictions budgétaires dans les services sociaux, la diminution des salaires, la restriction de l'accès aux revenus de subsistance sont autant de mesures qui, comme la pénalisation de l'avortement, visent directement ou indirectement les femmes.

Il n'est pas acceptable de poursuivre dans cette voie où les plus fragiles sont les seules à subir les conséquences d'une crise provoquée par les plus forts.



La CGSP wallonne soutient la campagne « Made in illegality » pour mettre fin aux relations économiques de la Belgique avec les colonies israéliennes.

Le 27 février dernier était lancée la campagne « *Made in illegality* », portée par le CNCD-11.11.11 et une vingtaine d'organisations, dont la CGSP wallonne. Cette campagne s'appuie sur un rapport réalisé par François Dubuisson, Professeur de droit international à l'ULB, publié en février 2014.

Pourquoi s'opposer aux relations économiques de la Belgique et, plus largement, de l'Union européenne avec les colonies israéliennes ?

Tout d'abord, la politique de colonisation et d'accaparement de terres menée par l'État d'Israël dans les territoires palestiniens de Cisjordanie et de Jérusalem-Est est illégale en regard du droit international.

En effet, la politique de colonisation de l'État israélien porte atteinte au droit consacré par les conventions de Genève (droit à l'autodétermination du peuple palestinien) ainsi qu'aux interdictions de discrimination raciale et d'apartheid. Un avis de la Cour internationale de Justice de 2004 précise que les colonies de peuplement s'inscrivent en contradiction avec le droit international, et que le mur construit par Israël, véritable prison à ciel ouvert pour les Palestiniens, « *dresse un obstacle grave à l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination [...]* ».

Ensuite, l'entretien de relations économiques et commerciales avec ces colonies favorise leur renforcement, leur élargissement et leur pérennité.

Les colonies israéliennes se développent fortement grâce à l'importante activité économique qui s'y déploie. Plusieurs industries et exploitations agricoles s'y installent d'autant plus volontiers qu'elles sont généreusement subventionnées par le gouvernement israélien. En 2012, la Banque mondiale estimait ainsi qu'un tiers des terres palestiniennes avait déjà été accaparé par les colonies pour l'exploitation agricole. Pas moins de 250 colonies sont actuellement installées, regroupant 530 000 colons et

accaparrant 80 % des ressources en eau du territoire palestinien.

Enfin, l'économie des colonies dépend de l'exploitation de travailleurs palestiniens privés de droits et nuit dangereusement à la viabilité de l'économie palestinienne.

Les terres colonisées, qui représentent déjà pas moins de 61 % de la Cisjordanie, « concentrent la majeure partie des terres cultivables, des réserves en eau et autres ressources naturelles », et représentent pour les territoires palestiniens une perte de 3,4 milliards de dollars, à savoir 88 % du PIB palestinien. Cela entraîne une chute vertigineuse de la capacité d'exportation de cet État. Par ailleurs, nombreux sont les Palestiniens qui, face au manque de perspective de leur économie, se retrouvent obligés de travailler dans les colonies. Ils sont employés comme main-d'œuvre bon marché dans les secteurs de l'agriculture, de la construction et de l'industrie, souvent exposés à des substances toxiques, sans sécurité d'emploi (les contrats journaliers sont la norme) et pour un salaire moyen entre 30 et 60 % inférieur au salaire minimum israélien.

Face à ces constats, les États sont supposés respecter trois obligations internationales de base :

Celle de faire respecter les normes de droit international concernées en « prenant toutes les mesures nécessaires en leur pouvoir pour prévenir et faire cesser les violations, tant au niveau national que régional », et en s'abstenant de tout acte favorisant ou facilitant des activités économiques « directement liées à des violations graves du droit international en cause ».

Celle de ne pas reconnaître comme licite une situation illégale, et d'interdire « tout acte qui impliquerait une telle reconnaissance ».

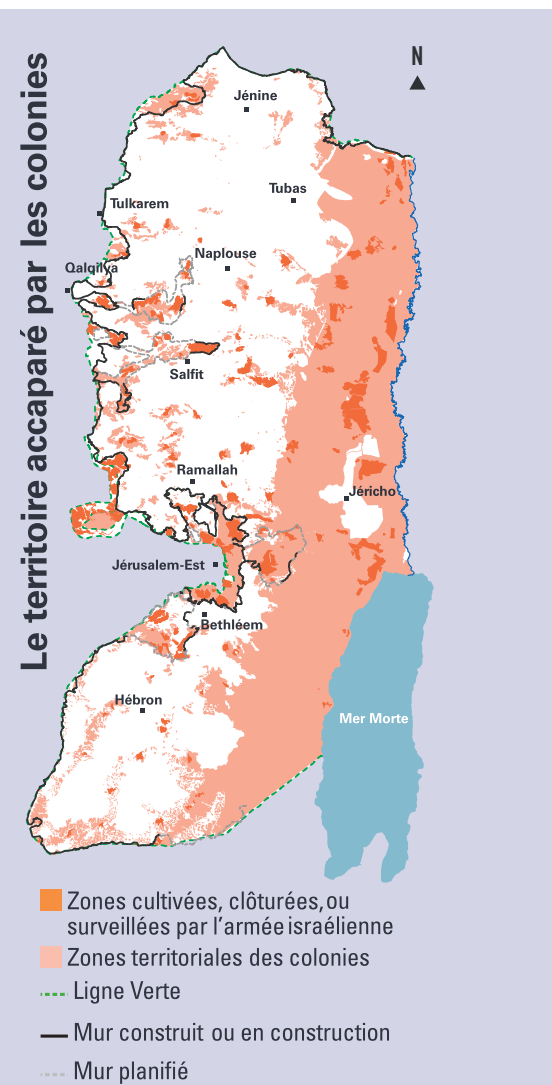
Celle de « ne pas prêter aide ou assistance au maintien d'une situation illégale ». Il est ainsi « du devoir des États

d'agir afin de dissuader les activités des entreprises qui enfreindraient » les principes du droit international.

La Belgique importe actuellement un grand nombre de produits israéliens provenant des colonies, et entretient également des relations commerciales avec celles-ci, notamment de façon très directe via le groupe bancaire Dexia SA, détenu majoritairement par l'État belge. La Belgique s'inscrit donc en contradiction totale avec le droit international.

L'Union européenne a déjà dénoncé à maintes reprises la politique de colonisation de l'État d'Israël, il est grand temps de passer de la parole aux actes !

Pour plus d'information : www.madeinillegality.org



Modernité et modernisation

Sous le couvert de « modernité », se trouvent, de manière quasi systématique, à la fois une atteinte à nos conquêtes sociales et une qualification des personnes qui s'y opposent d'« archaïques ».

« La Commission européenne a adopté en juillet une communication concernant une stratégie européenne pour la modernisation des systèmes de protection sociale, afin de les adapter à un monde du travail en mutation ainsi qu'aux bouleversements démographiques dus au vieillissement de la population » (1999).

Autre occurrence glanée dans la déclaration gouvernementale de 1995 : « *une modernisation de la sécurité sociale dans le but de l'adapter aux nouvelles données économiques et sociales.* »

Et nul ne doute que la mortifère réforme des allocations de chômage, qui mettra sur la paille des milliers de personnes, aura été présentée sous ces auspices. Et en effet, quel individu oserait s'y opposer ? Qui oserait refuser d'entrer dans la modernité ? Qui oserait se mettre au-devant du changement ?

Le combat des Anciens et des Modernes ?

Depuis le combat des Anciens contre les Modernes, la modernité a toujours été connotée positivement. En soi, rien de bien grave si ce n'est que la modernité est presque systématiquement définie et utilisée pour désigner de manière déguisée et euphorisante le libre-échange, la déréglementation, les privatisations et tous ces mantras néolibéraux.

Et quiconque s'oppose à l'avancée inexorable de cette modernité est un archaïque : seuls des esprits *archaïques* peuvent s'opposer à la modernisation. Citons ainsi Charles Michel qui vociférait le 1^{er} mai 2013 à Jodoigne : « *nous ne permettrons pas à la gauche archaïque de mettre le grappin sur la fiscalité* ».

L'archaïsme devient ainsi le « *terme employé pour qualifier tout propos visant à affirmer qu'il existerait des acquis sociaux à défendre (en vérité, nous devrions constamment parler de droits conquis puisqu'ils sont le produit de luttes sociales),*

des droits sociaux à conquérir, voire même des emplois à préserver »¹.

Sous couvert de modernité et de modernisation, est mise en avant une seule politique possible, bien évidemment « incontournable », celle qui impose les privatisations, qui refuse le protectionnisme. Une seule politique qui a l'heur de rendre tout débat démocratique et toute citoyenneté inutiles puisqu'une alternance sans alternative est constamment proposée. Ce détournement de langage opposant la modernité aux archaïsmes permet de faire feu de tout bois : les syndicats, quand ils ne sont pas comparés aux dinosaures, sont jugés *archaïques* parce qu'ils défendraient les intérêts de certaines catégories (mais que font les investisseurs

en Bourse, activité nocive mais néanmoins moderne ?).

Archaïque le secteur public puisqu'il bénéficie d'un monopole alors que pour de nom-

breux groupes privés dans la même situation, comme le secteur bancaire ou celui de l'énergie, là il n'est pas question d'archaïsme mais bien d'une nécessaire et essentielle taille critique prétendument favorable à la concurrence.

Vision nouvelle ou vieilles balivernes ?

Cette accusation d'archaïsme voire de conservatisme sert bien évidemment à stigmatiser toute opposition à cette lame de fond. Ainsi, très souvent, les défenseurs de la justice sociale et de l'émancipation se voient qualifiés de marxistes, voire de bolchéviques et le côté désuet, obsolète et suranné de ce

mode de pensée est bien évidemment mis en exergue. Mais il est toujours judicieux de rappeler que le maître-à-penser des libéraux, Adam Smith, l'inventeur de la *main invisible* est un penseur du XVIII^e siècle alors que l'auteur du *Capital* est bien ancré dans le XIX^e. D'ailleurs, ces grands défenseurs de la modernité, partisans d'un modèle social inhumain et tenants du néolibéralisme, s'ils « *avaient un peu plus de vergogne et d'honnêteté intellectuelle, ou même simplement un peu plus de culture historique, ils balaieraient devant leur porte, car, en fait de vision nouvelle du monde, celle qu'ils nous servent est plus que séculaire... et ce n'est pas l'un des moindres paradoxes de notre temps... de les voir s'ériger en novateurs épris de changement et de progrès et vilipender en les traitant de « passésistes » ceux qui continuent à se battre pour changer vraiment les choses* »². ■

1. Henri Maler, Julien Salingue, *Lexique médiatique pour mauvais temps politique*, Acrimed, 5 juin 2013.

2. Alain Accardo, *De notre servitude involontaire, lettre ouverte à mes camarades de gauche*, Marseille, Agone, 2013, p. 13.



Enjeux pour Bruxelles des élections 2014

Le 25 mai, les citoyens éliront leurs représentants à plusieurs niveaux de pouvoir : Union européenne, fédéral, régions et communautés. L'occasion pour la CGSP-Bruxelles de rappeler ses positions par rapport à des enjeux bruxellois qui concernent des services publics et leurs agents.

Ces thématiques spécifiques ont été abordées lors des séminaires sur les institutions bruxelloises organisés en novembre et décembre 2013 par l'IRB. Les problèmes spécifiques de Bruxelles liés à sa position de capitale de l'Europe, à l'explosion démographique et à son statut de pôle économique majeur du pays déterminent des difficultés dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la mobilité, de la sécurité, du logement et de la cohésion sociale. Assez logiquement, ces problématiques sont soumises à une forte imbrication et les moyens à mettre en place pour améliorer la situation doivent d'être transversaux et intégrés pour être efficaces.

Emploi et formation

Les 700 000 postes de travail existants dans la région, plus de la moitié sont occupés par des navetteurs dont un tiers de Wallons et deux tiers de Flamands. Paradoxalement, le taux de chômage avoisine 20 % (35 % chez les moins de 25 ans) à cause d'une distorsion entre l'offre et la demande de travail qui s'explique par un déficit de formation des demandeurs d'emploi bruxellois tant par rapport au type de compétences que dans le domaine linguistique. Ce qui pose problème lorsque la moitié des emplois régionaux relève du secteur tertiaire dont une bonne partie exige un haut niveau de connaissances.

L'enseignement

La forte croissance démographique a pour conséquence prévisible une augmentation vertigineuse du nombre d'enfants en âge scolaire. Quelque 23 000 places supplémentaires seront nécessaires d'ici à 2015. C'est donc

un effort d'organisation et de moyens considérables qui est nécessaire et devra être déployé, tout d'abord au niveau fondamental et primaire, pour permettre un enseignement de qualité. Pour favoriser la cohésion sociale et l'avenir socioprofessionnel des générations montantes, il est indispensable de donner à l'école les moyens de jouer son rôle tant souhaité d'ascenseur social. À l'inverse, elle reste trop souvent discriminatoire. Réaliser la mixité sociale et atteindre un bon niveau d'enseignement implique d'en finir avec les « écoles ghettos » et la concurrence inégale et contreproductive entre réseaux officiel et « libre ». L'enjeu de société est des plus importants : améliorer le niveau de formation tout en favorisant la cohésion sociale contre les replis communautaires et identitaires prônés par les partis d'extrême droite. La mise en place d'un projet cohérent passe aussi par un meilleur encadrement, un appui aux parents qui ne peuvent pas aider leurs enfants dans leurs études, le développement d'activités extrascolaires culturelles et sportives.

Sécurité, propreté et logement

Le sentiment d'insécurité reste présent au sein de la population alors que les statistiques sur la criminalité révèlent une légère baisse. Il est alimenté par la malpropreté dans certaines parties de la ville et le recours à la violence physique. La CGSP, préconise une coordination régionale des questions de sécurité et de propreté. Cela permettrait de traiter ces problèmes de manière plus rationnelle et limiterait les disparités de traitements entre travailleurs. Des politiques intégrées axées sur la prévention et mobilisant plus d'agents formés suivant cette

approche dans les rues seraient bien plus favorables pour la citoyenneté et le « vivre ensemble » que les seules actions répressives menées au cas par cas. Une politique de proximité est indispensable. Les ménages bruxellois se logent de plus en plus difficilement en raison de l'écart grandissant entre le montant des loyers et leurs revenus. Il faudrait presque doubler l'offre de logements sociaux pour faire face aux 32 000 demandes non satisfaites.

La mobilité

Les plus de 350 000 travailleurs des deux autres régions qui viennent chaque jour travailler à Bruxelles en train ou en voiture participent au problème de mobilité de plus en plus aigu. Le réseau express régional qui servira aussi au transport intra-urbain ne sera pas opérationnel avant 2025 ! En attendant, pour répondre à l'augmentation du nombre de voyageurs il faut développer l'offre de la STIB en augmentant la fréquence et la fluidité. En conséquence, il faudra aussi accroître la présence humaine pour l'accueil et l'entretien dans les stations.

Voici quelques enjeux parmi d'autres sur lesquels la CGSP restera attentive lors de l'examen des programmes électoraux et, par la suite, lorsque les assemblées et les exécutifs seront au travail. Dans une logique constructive, mais en gardant comme préoccupation première l'intérêt des citoyens bruxellois, des services publics et des agents qui y travaillent.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP

www.cgsp-acod-bru.be





Quel cirque !

Depuis quelques semaines, nous sommes contraints d'assister à d'étranges spectacles...
 Au parc Pairi Daiza, Hao Hao et Xing Hui se sont déguisés en nationalistes.
 Panda ce temps-là, au zoo d'Anvers, un rhino féroce entre dans le costume de l'ancien CEO de la SNCB...
 Il faut avouer qu'il a parfaitement « singé » son modèle.
 Hélas, ce triste spectacle est loin d'être terminé car il reste encore quelques semaines avant le 25 mai 2014.
 Nous risquons de rencontrer dans les prochains jours : clowns, jongleurs, acrobates et cracheurs de venin.
 Il ne faudra pas se laisser berner par les beaux discours de certains ventriloques...

Chers camarades,

Je vous invite à lire la déclaration de notre Bureau exécutif national suite à la sortie du livre du « donneur de leçons ».

*Michel Abdissi
Président*

Les membres du Bureau exécutif national de la CGSP/ACOD Cheminots-Spoor, réunis ce jeudi 20 mars, ont pris connaissance des articles parus dans la presse relatifs au livre de Marc Descheemaeker et de ses allégations concernant les syndicats et ses écueils en tant qu'ancien dirigeant de la SNCB.

Tout d'abord, ils considèrent que son comportement aurait certes été différent s'il avait été sélectionné pour poursuivre son mandat en tant que CEO de la SNCB ! À l'instar d'autres dirigeants d'Entreprises publiques, c'est donc l'avis d'un homme aigri et, particulièrement, frustré qui n'a d'autre objectif que de jeter en pâture ses rancœurs à l'égard des hommes politiques et plus grave, dans ce cas-ci, de ses anciens collaborateurs. Partant, cette attitude manque singulièrement d'objectivité et, d'un point de vue éthique, ressemble fort à un règlement de compte.

Quoi qu'il en soit, le Bureau exécutif national de la CGSP/ACOD n'apprécie guère les attaques gratuites de celui qui, pour impressionner et intimider ses collaborateurs, se prénomme lui-même le « Rhinocéros » ! ... Un animal sauvage qui fonce tête baissée mais du reste quelque peu myope...

Les choses ont commencé à se compliquer en 2005 lors de la mise en place de la nouvelle structure et lorsque les nouvelles méthodes managériales ont été mises en place avec l'appui de consultants aux coûts exorbitants (800 millions d'€). C'est alors que le chaos sur le rail a commencé à se faire sentir. Aujourd'hui, les Cheminot(e)s et les usagers sont pris en otage par le manque de réalisme et d'ingéniosité de la part de celui qui s'érige, aujourd'hui, en donneur de leçons.

Tout d'abord, plus de 10 000 emplois ont disparu au nom d'une augmentation de la productivité sans pitié. À ce propos, Monsieur Descheemaeker ne s'est-il pas enorgueilli d'avoir, à lui seul, supprimé 8 000 emplois, soit mille emplois par an ? Quelle attitude méprisante à l'égard des travailleurs ! La question est de savoir à quel prix et pour quels résultats ? En effet, la dette n'a cessé de croître et la qualité du service de se dégrader !

Aujourd'hui, il prétend que les syndicats l'ont empêché d'aller plus loin. Mais soyons de bon compte, s'il avait dit le contraire en félicitant les syndicats, nous aurions été obligés de porter plainte !

Qui est-il pour faire la morale aux travailleurs dont il a détruit plusieurs milliers d'emplois ? Quels étaient donc sa mission et ses objectifs cachés ? A-t-il offert les services de qualité que les travailleurs et les usagers étaient en droit d'attendre ? La ponctualité ne s'est-elle pas rapidement dégradée ? Les accidents graves ne se sont-ils pas répétés ? N'a-t-il pas supprimé de nombreux trains et gares de voyageurs ?

...

Vous trouverez la suite du communiqué de presse sur notre site Internet www.cheminots.be

Le 4^e paquet ferroviaire !

Vote des textes en 1^{re} lecture au Parlement européen le 26 février 2014.

Nous étions plus de 400 Belges à nous rendre à Strasbourg le 25 février pour manifester et marquer notre totale désapprobation vis-à-vis de la proposition de Commission européenne relative au Quatrième paquet ferroviaire. Ce rassemblement de 5 000 manifestants venus de toute l'Europe se tenait en face du Parlement européen la veille du vote en plénière des eurodéputés.

D'emblée, le Secrétariat national ne peut que se réjouir d'une telle mobilisation et remercier tou(te)s ses militant(e)s.



Ce rassemblement a permis de démontrer toute la détermination des cheminots(e)s face à cette approche dogmatique ! Malgré les énormes contraintes en matière de distances, ce sont **plus de 350 militant(e)s de la CGSP/ACOD** qui ont fait le déplacement pour hurler leur colère à l'égard des partis politiques qui défendent les projets de la Commission européenne. En effet, c'est sans le moindre scrupule que ces élus persistent à planifier la destruction des emplois et des conditions sociales de leur population et ce, au nom des sacro-saintes exigences budgétaires.

Dans cette *Tribune*, nous n'allons nous attarder que sur le pilier politique car le pilier technique, même s'il revêt une grande importance à nos yeux, reste d'un point de vue idéologique moins incisif pour les travailleurs.

Relevons, de façon laconique, que **la refonte de la directive sur la sécurité ferroviaire** (rapport Cramer) a recueilli 617 voix – 54 voix contre

et 8 abstentions et que **le Règlement sur l'agence ferroviaire européenne** (rapport Zile) a recueilli 597 voix pour – 68 contre et 11 abstentions.

Le pilier politique !

Modifications du Règlement OSP (Obligations de service public) n° 1370/2007

Le Parlement européen a adopté en 1^{re} lecture, la modification du Règlement OSP (Obligations de service public). À la suite de la campagne intensive menée par la CGSP/ACOD et l'ETF (Fédération européenne des travailleurs des transports), le rapport de Mathieu Grosch n'a recueilli qu'une majorité relativement faible puisque sur les 766 eurodéputés que compte le Parlement européen 386 ont voté pour, 206 contre et 78 abstentions. À titre de comparaison, le pilier technique a, quant à lui, recueilli près de 600 voix favorables.

Même si le vote ne semble pas nous apporter entière satisfaction, cette répartition met le Parlement européen dans une position de relative faiblesse par rapport aux négociations à venir avec le Conseil.

C'est d'ailleurs la position du Conseil qui déterminera s'il s'agit d'un résultat positif ou négatif. Quelle sera la position du gouvernement belge et des pays du Benelux vis-à-vis de ces deux piliers politiques ?

Il est à noter que le Parlement européen a considérablement amélioré la **protection du personnel** en cas de concurrence et de changement d'opérateur de service public. La disposition facultative devient contraignante de sorte que les autorités compétentes seront dorénavant obligées d'inclure des normes sociales et/ou le transfert du personnel dans les appels d'offres. L'ETF maintient sa position quant au transfert du personnel, en cas de chan-



gement d'opérateur de service public, et demande qu'il soit suffisamment réglementé pour éviter toute forme de dumping social.

Pour y parvenir, l'ETF avait proposé un amendement dont le but était de donner une bonne interprétation des articles 4 (5) et 4 (6) concernant ces normes sociales et ce transfert du personnel en cas de changement d'opérateur. Bien qu'il s'inspire d'un **accord du dialogue social des chemins de fer entre ETF et CER** (Communauté européenne du Rail), ce considérant a été rejeté à une très faible majorité à savoir 329 pour, 339 contre et 6 abstentions (retrouvez l'accord sur notre site officiel www.cheminots.be).

La Commission européenne avait totalement supprimé la possibilité d'**attributions directes pour les contrats de service public ferroviaire**. Une attribution directe aurait été possible uniquement pour les contrats mineurs et les chemins de fer régionaux agissant en tant qu'« opérateurs de service interne ». Si le Parlement européen a rétabli la possibilité d'attributions directes pour les services publics ferroviaires, il a introduit un certain nombre de conditions que nous jugeons relativement dangereuses et, notamment, le fait que la Commission européenne devra spécifier les conditions sous la forme d'un acte délégué (amendement 50). En d'autres termes, ces actes délégués donneraient plein pouvoir à la Commission européenne !

Le Parlement européen a essentiellement suivi l'approche de la Commission européenne qui consiste à limiter la **taille maximale d'un contrat de service public ferroviaire** dans l'intention d'éviter que seul l'opérateur

historique puisse faire une offre. Le Parlement européen a amélioré les dispositions en tenant compte de la taille de chaque pays et de leur réseau. Cette amélioration s'inscrit dans la préservation d'un **réseau centralisé**, bien que la taille maximale ne soit pas un critère suffisant (amendement 69).

Le Parlement européen a étendu la **date d'application de 2019 à 2022** et le principe de la période de transition pour les services de transport public ferroviaire. Les attributions directes des contrats peuvent se poursuivre dans le cadre du règlement OSP (Obligations de service public) actuel jusqu'au 3 décembre 2022. Quant aux contrats avec des attributions directes qui seront conclus avant 2022, ils expireront 10 ans après la date d'entrée en vigueur du nouveau règlement (2025, 26 ou 27 en fonction de la durée des négociations entre le Conseil et le Parlement). Rappelons qu'un Règlement européen est d'application directe contrairement à une Directive qui est l'objet d'une transposition (délai de 1 à 2 ans).

Le Parlement européen s'est également rallié à la Commission européenne concernant les facilités d'**accès au matériel roulant** pour toutes les entreprises souhaitant participer à un appel d'offres. Il a toutefois modifié certaines de ces dispositions que nous analyserons avec le groupe « *ad hoc* » au sein de l'ETF.

Dans l'état actuel des débats, nous exigeons toujours le rejet du règlement OSP car il n'offre pas suffisamment de garanties.

Malgré cela, nous devons néanmoins reconnaître que le Parlement européen n'a pas entièrement suivi la proposition de la Commission européenne, en particulier, en souhaitant maintenir l'attribution directe des contrats de service public ferroviaire. En revanche, l'entreprise ferroviaire devra **répondre à des critères stricts en matière de qualité du service, de**

punctualité, de satisfaction, ... faute de quoi, l'État membre serait amené à recourir à l'appel d'offres généralisé.

Et puis il y a les **amendements 41 et 42** de ce rapport de M. Grosch (pages 128/129) et le fait de diviser le réseau national en plusieurs contrats de service public (3 ou 4). Le Parlement européen a, cette fois-ci, suivi la logique de la Commission européenne. Cependant, le Parlement européen a adopté une approche différenciée avec toujours un seul contrat pour les très petits pays et la possibilité d'avoir une sorte de réseau de base (taille d'un contrat de 75 % en train-km) et des contrats supplémentaires pour les autres pays de petites et moyennes tailles. À ce sujet, nous avons déjà appris qu'aux Pays-Bas, qui ont ce type d'approche, les 75 % ne suffiraient pas à maintenir leur système actuel. Cette particularité représente de toute évidence un danger, à terme, pour notre propre réseau ferroviaire d'autant qu'une nouvelle configuration politique représenterait un risque important quant à l'équilibre communautaire tel que nous connaissons aujourd'hui.



Il existe quelques éléments dignes d'intérêts pour les représentants syndicaux à savoir le fait d'être consultés par les autorités compétentes pour les plans de transports (amendement 29), les normes de sécurité (am.25), les tarifs sociaux, les conditions de travail et l'emploi (am.27).

La Commission des transports du Parlement européen avait adopté, le 17 décembre 2013, un amendement de l'eurodéputé belge Philippe De Backer « **Open VLD** » demandant aux États

membres **d'assurer des niveaux de service minimaux en cas de grèves des transports publics**. Sur le fond, ce considérant était en totale contradiction avec l'article 153 (5) du Traité de l'Union qui exclut le droit de grève de la compétence de l'Union européenne. De toute évidence, il devait surtout être interprété comme une attaque directe et récurrente de toute la droite belge vis-à-vis d'un droit fondamental pour tous les travailleurs !

Avec ETF, la CGSP/ACOD a mené un lobbying actif contre cette disposition par le biais, notamment, d'une lettre envoyée à tous les Eurodéputés une semaine avant le vote. Nous avons également rencontré les Eurodéputés quelques heures avant le rassemblement de nos militant(e)s le 25 février à Strasbourg.

Finalement cet **amendement 16** a été rejeté par 508 voix contre, 149 pour et 17 abstentions. Il s'agissait d'un vote nominatif dont les noms des députés ayant voté peuvent être consultés.

La concurrence, la libéralisation du trafic voyageurs national et la gouvernance Dir. 34/2012

Aussi, n'en déplaisent à ceux qui, au niveau national, ont choisi d'anticiper la vision ultralibérale de la Commission européenne, les choses ne sont pas déroulées comme ils l'avaient pourtant planifiées. Le Belge Saïd El Khadraoui « **sp.a** » rapporteur pour ce pilier politique semblait frustré et mettait en avant la proximité des élections européennes pour fustiger, entre autres, ses collègues belges (Écolos et PS) qui ne l'ont pas suivi. Il va sans dire que les votes (412 pour 146 contre et 106 abstentions) et, surtout, les amendements n'ont pas conforté son rapport, bien au contraire.

Pourtant, la CGSP/ACOD avait prévenu le gouvernement belge et, plus particulièrement, le ministre des Entreprises publiques quant aux intentions des nombreux pays limi-

trophes à maintenir des structures intégrées. Il n'empêche que les deux grandes nations que sont la France et l'Allemagne, suivies par l'Autriche et l'Italie, ont eu raison du modèle de gouvernance tel que préconisé par la Commission européenne.

De quoi s'agit-il exactement ?

Vous l'aurez compris, cette gouvernance, mise en exergue par le gouvernement, consistait à procéder à la séparation totale de l'exploitation et de l'infrastructure. C'est en réalité, le choix le plus contesté par la CGSP/ACOD lors de la mise en place de la nouvelle structure en Belgique.

Avec le vote du Parlement européen, les Eurodéputés n'ont pas suivi la position de la Commission des transports du 13 décembre qui préconisait une « muraille de Chine » et d'énormes contraintes pour les entreprises historiques. Les choses semblent se préciser pour remettre en question cette vision et ne maintenir que la règle de base où les fonctions essentielles resteraient séparées vis-à-vis de l'entreprise intégrée...

Paradoxalement, ceux qui nous solliciteront dans les prochaines semaines, devront prendre conscience qu'il sera difficile de regagner la confiance des cheminot(e)s qui se sentent trahi(e)s

et humilié(e)s par les choix opérés, il y a encore peu...

Amendement 50 (article 1 (2b) nouveau) dit que « *l'objectif de la Directive, qui est d'achever l'espace ferroviaire unique européen, sera lu attentivement sur base du dialogue social européen afin d'assurer que les travailleurs des Chemins de fer sont convenablement protégés contre les effets indésirables de l'ouverture du marché* ».

Amendement 83 dit que « *la Commission européenne procède à une évaluation de l'impact de la directive sur le développement du marché du travail, notamment pour le personnel de bord et doit, le cas échéant, proposer de nouvelles mesures législatives sur la certification de ce personnel d'accompagnement des trains* ».

Dans un communiqué de presse, le Commissaire européen aux transports Siim Kallas qui inspira notre ministre des Entreprises publiques se disait déçu de voir les amendements relatifs aux procédures d'appel d'offres pour contrats de service publics, la gouvernance qui vont, d'une part, limiter la concurrence et, d'autre part, repousser les échéances à 2022.

Cependant, tout reste à faire pour repousser la libéralisation du trafic ferroviaire national mais, osons croire,

sans être trop crédules, que le Conseil (des ministres des transports) européen qui devra se réunir prochainement défendra globalement le rejet de la proposition dogmatique de la Commission européenne.

En attendant, Chers Camarades, nous devons rester vigilants et tout mettre en œuvre pour nous préparer afin de monter en puissance pour combattre les propositions de la Commission européenne. Probablement que nous serons amenés à ne compter que sur nos propres forces pour défendre les intérêts des travailleurs !

En conclusion, la CGSP/ACOD demande le retrait pur et simple de ce 4^e Paquet ferroviaire qui mettra en danger l'entreprise publique historique et toutes les conséquences qui en découleront tant pour les travailleurs que pour la population !

Quoi qu'il en soit, cette deuxième lecture est attendue dès la rentrée, en septembre 2014, après les élections européennes de mai mais sachez que la CGSP/ACOD sera au rendez-vous.

Soyez donc prêts à vous mobiliser pour arrêter cette politique de terre brûlée !

*Serge Piteljon
Secrétaire général*

Compte rendu de la sous-commission paritaire nationale du 12 mars 2014

Lors de sa déclaration initiale, la CGSP met en exergue :

- la décision du BEN du 10 mars relative aux adaptations du Statut du personnel et du RGPS 548 suite à l'application de l'AR du 11/12/2013.
- Nous insistons sur les amendements qui doivent être apportés aux textes,

ceux-ci seront transmis par écrit au DG HR Rail ;

- la présentation du plan de transport qui occulte toutes les questions liées au personnel, principalement celles relatives à la répartition des charges de travail. Nous insistons pour être informés rapidement sur ces aspects ;
- l'avis 109H-HR/2013, qui a prévu

l'organisation d'une épreuve d'agent de la logistique pour les besoins spécifiques d'Infrabel. Cependant, les possibilités d'installations sont limitées si bien que de nombreux lauréats restent en lice. Dès lors, nous demandons d'étendre la validité de cette épreuve à d'autres directions de la SNCB afin d'élargir les offres d'installation ;

- la législation qui accorde le droit au congé de paternité au père de l'enfant pour autant que la filiation soit établie. Cette disposition ne s'applique qu'en faveur des agents non statutaires et, en conséquence, nous en demandons l'extension au personnel statutaire ;
 - l'avis 47H-HR/2009 qui prévoit la création du grade de technicien (principal) « Contrôles légaux » en faveur des vérificateurs visiteurs « visite matériel de levage et manutention ». À cette occasion, il a été tenu compte des services rendus en qualité de vérificateur visiteur « visite matériel de levage et manutention » pour l'établissement de la carrière pécuniaire de technicien. Toutefois, cette même disposition n'est pas appliquée lors de l'accès au grade de technicien principal « contrôles légaux ».
- Nous demandons la vérification des carrières des agents concernés et l'application de la mesure en faveur des techniciens principaux ;
- la création du grade d'opérateur horticole ;
 - l'octroi des dispenses de service dans le cadre des activités de la Solidarité sociale ;
 - le maintien des priorités statutaires pour les recrutements dans les emplois de début conférés sans épreuves ;
 - la situation des jours libres à accorder aux agents par la SNCB (p. ex. 28 000 jours pour les accompagnateurs de train). Quelles mesures sont envisagées par la Direction ?
 - l'organisation des pauses allaitement pour le personnel d'accompagnement. Comment sont-elles assurées ?
 - la situation du personnel intérimaire utilisé au Catering. Sans initiative rapide de la Direction, notre organisation entamera les démarches nécessaires au dépôt d'une plainte auprès du SPF, DG Inspection sociale ;
 - les appels aux candidatures pour différentes fonctions lancés respectivement par CPS et Infrabel qui

sèment la confusion et manquent singulièrement de clarté. Nous y décelons tous les indices en vue de comblements orientés des postes à pourvoir ;

- les zones ICTRA dont l'avenir semble lié aux Areas Infrastructure.

Nous réclamons des informations à ce sujet.

Le Président répond :

- que tous les aspects du plan de transport liés au personnel seront communiqués et feront l'objet d'une discussion paritaire ;
 - que la possibilité d'élargissement de la validité de l'avis 109H-HR/2013 sera examinée lors de la réunion du 19 mars ;
 - que l'application des dispositions légales relatives au congé de paternité sera intégrée au futur accord social ;
 - que l'application des dispositions de l'avis 49 H-HR/2009 sera examinée et fera l'objet d'un point pour la réunion du 19 mars ;
 - que la création du grade d'opérateur horticole n'est plus envisagée dans la mesure où les serres de Merelbeke seront fermées. Cependant, la SNCB propose aux agents concernés d'accéder au grade d'opérateur de maintenance afin de leur offrir la possibilité d'une promotion.
- Nous obtenons que cette proposition soit étendue à l'ensemble des agents liés à ces activités.
- Ce dossier fera l'objet d'un point pour la SCPN du 2 avril ;
- que l'octroi des DS dans le cadre des activités de la Solidarité sociale est à l'examen et qu'une proposition sera soumise au Comité de direction de la SNCB ;
 - que les priorités statutaires sont garanties lors des recrutements des emplois de début dévolus à la suite d'un test professionnel. À cet égard, la procédure prévue pour les agents en interne est réglée par la circulaire 13H-HR/2014 qui prévoit l'usage du formulaire P1246, les candida-

tures externes sont traitées exclusivement via le site Internet ;

- que la question du retard des jours de liberté sera abordée lors du prochain Comité de pilotage en vue de remédier à la situation ;
- que l'organisation des pauses allaitement est organisée de telle sorte à respecter la législation en la matière mais qu'il existe encore des difficultés à répondre à toutes les situations ;
- que la situation des intérimaires utilisés au Catering est à l'examen par l'Autorité supérieure ;
- qu'il n'existe aucune décision d'Infrabel visant à intégrer les zones ICT au sein des Areas Infrastructure ;
- que notre demande relative aux appels aux candidats en vue de combler certains postes à profil fera l'objet d'un examen lors de la réunion du 19 mars.

Divers

Suite à nos demandes et à nos questions lors des réunions précédentes, nous entendons le dirigeant de Sécuroil au sujet de la notion de « personnel de confiance » et de la note d'interprétation de la réglementation y relative publiée en décembre 2013. Après échanges d'arguments, il est décidé de procéder à un réexamen de la problématique,

1. Approbation des PV n° 1117, 1118, 1119 et 1120

Nous intervenons sur les points relatifs à l'accès Intranet, à l'allocation pour les moniteurs accompagnement et conduite ainsi que sur l'utilisation d'Internet pour laquelle le président de la CPN devait prendre une initiative.

2. Organisation d'épreuves spéciales pour l'accès à l'emploi statutaire d'agent de sécurité et agent de sécurité spécialisé

La Société propose d'organiser deux épreuves spéciales. Une pour l'accès

à l'emploi statutaire d'agent de sécurité et une pour le passage des agents de sécurité statutaires vers le grade d'agent de sécurité spécialisé.

Le document est approuvé.

3. Épreuve spéciale pour l'accès des rédacteurs des recettes statutaires au grade d'agent commercial principal

L'avis 146 H-HR/2013 énumère les grades auxquels sont appliquées les nouvelles dispositions relatives aux épreuves fermées périodiques donnant accès aux grades de rang 4 (autres que ceux attribués via les épreuves de sélection).

Comme le grade de rédacteur principal des recettes est classé parmi les grades amenés à disparaître, les modalités relatives à l'accès à ce grade via une épreuve fermée n'ont plus été adaptées avec l'avis précité.

Afin d'offrir encore une dernière possibilité de promotion aux rédacteurs des recettes (grade également classé parmi les grades amenés à disparaître), il est proposé d'organiser une épreuve spéciale qui leur donnera accès au grade d'agent commercial principal.

Le document est approuvé

4. Modifications du règlement des mutations – Principes

Afin d'accélérer réellement la réalisation des mutations, il est proposé d'avancer la réalisation d'office au 1^{er} jour du 6^e mois suivant la notification.

Toutefois, à titre exceptionnel, le Comité de direction de l'entité concernée pourrait accorder une dérogation dûment motivée. Cette dérogation serait valable pour une période de 6 mois, éventuellement reconductible dans les mêmes conditions.

Le 1^{er} jour du 12^e mois suivant la notification, la mutation serait réalisée d'office et l'agent pour qui la dérogation a été reconduite serait utilisé en mission dans son ancien siège de travail. Ces missions lui ouvriraient des droits en matière d'indemnités d'intérim.

Par ailleurs, plus aucune compensation en temps ne serait octroyée.

Nous rappelons notre position relative à l'exécution des P6 actuellement en souffrance et, de plus, nous souhaitons renvoyer ce dossier au prochain accord social.

Le document est rejeté

5. Accès des opérateurs Cargo et responsables d'équipe Cargo aux épreuves de sélection du 1^{er} groupe de la subdivision d'avancement « mécaniques - organes mécaniques »

Afin de faire face au manque de personnel d'encadrement au sein de B-FS et d'accroître les possibilités de promotion des opérateurs Cargo et des responsables d'équipe Cargo, il est proposé d'ouvrir l'accès à la subdivision d'avancement « Mécanique – Organes mécaniques » aux agents détenant le grade d'opérateur Cargo et de responsable d'équipe Cargo utilisés à B-FS, qui répondent à l'une des catégories suivantes :

- les responsables d'équipe Cargo et les opérateurs Cargo qui étaient titulaires de l'ancien grade de premier coordinateur technique « Organes mécaniques véhicules et installations » ;
 - les responsables d'équipe Cargo et les opérateurs cargo comptant 5 ans d'ancienneté dans leur grade (éventuellement cumulée), détenant le signalement « bon » et pour autant qu'ils soient certifiés dans la visite technique complète depuis 5 ans.
- Les lauréats de l'épreuve de sélection seraient en priorité installés à B-FS.

Le document est approuvé.

Au-delà, nous demandons une évaluation des épreuves de sélection 2013 et le planning pour les sessions 2014.

6. Prolongation du délai de validité de l'épreuve de s/chef de gare voyageurs annoncée par l'avis 105 H-HR/2007

Dans la mesure où il reste des lauréats sous-chefs de gare qui n'ont pas

encore pu être installés, il est proposé de prolonger la validité de l'épreuve de 6 mois supplémentaires. Le délai de validité de l'épreuve de sous-chef de gare « voyageurs » annoncée par l'avis 105 H-HR/2007 serait donc prolongé jusqu'au 30/06/2014.

Nous demandons que cette prolongation s'applique également aux s/chefs de gare adjoint.

Notre demande est acceptée et le document approuvé.

7. Mise à disposition externe personnel HR Rail

Nous ne souhaitons pas aborder ce point et en demandons le report.

8. Cumul d'une pension avec une activité professionnelle ou d'un revenu de remplacement

Il s'agit de l'application des dispositions légales en la matière.

Le document est approuvé.

9. Dispositions réglementaires en matière de pension – Bonus de pension

Il s'agit de l'application des dispositions légales en la matière.

Le document est approuvé.

10. Accès aux emplois non universitaires de rang 4 supérieur 1^{er} groupe – Ancienneté de grade

Les dispositions du RGPS – Fascicule 501 – Titre III – Parties I et II – Chapitres II et III prévoient que, tant pour pouvoir participer aux épreuves de sélection du 1^{er} groupe que pour pouvoir accéder aux emplois correspondants, les candidats doivent compter une ancienneté de grade de 3 ans au moins, éventuellement cumulée dans les grades attachés à la subdivision d'avancement concernée. Cette condition d'ancienneté de grade, déterminée par la date de prise de rang, permet uniquement de tenir compte de l'ancienneté statutaire dans les grades

requis. Or, avant leur recrutement statutaire, certains agents ont déjà été utilisés dans le même grade comme agents temporaires et par cette utilisation, ils ont pu acquérir l'expérience nécessaire au même titre qu'un agent statutaire. Par conséquent, par souci d'équité, il est proposé de tenir compte de l'ancienneté de service acquise comme agent temporaire dans l'un des grades correspondants.

Le document est approuvé

De plus, nous rappelons notre demande relative à l'accès aux épreuves du 2^e groupe pour lequel l'ancienneté de 3 ans est également requise mais s'avère être un obstacle dans certaines filières techniques offrant peu de possibilités de promotion.

Notre requête est à l'examen.

11. Organisation d'épreuves spéciales pour l'accès aux emplois statutaires de dessinateur technique et dessinateur technique principal

Il est proposé d'organiser prochainement des épreuves spéciales, respectivement pour l'accès à l'emploi statutaire de dessinateur technique et pour l'accès à l'emploi statutaire de dessinateur technique principal.

12. Restructuration du secteur « Marchandises » Réutilisations spécifiques

L'avis 37 H-HR du 15 février 2011 a déterminé les règles d'exécution en rapport avec la restructuration du secteur « Marchandises » ainsi que les conditions de réutilisation pour le personnel concerné.

Cet avis prévoit notamment les grades dans lesquels les agents devenus disponibles, peuvent être réutilisés quand une réutilisation dans le grade antérieur n'est pas possible. Ces réutilisations spécifiques sont, après la période d'essai prévue, considérées comme une réaffectation.

Il a également été constaté que les possibilités de réutilisation pour les agents sous-chefs de gare adjoints « Cargo » et les sous-chefs de gare « Cargo » devenus disponibles et qui ne peuvent être réutilisés dans leur grade antérieur, sont insuffisantes.

Par conséquent, les possibilités de réutilisations pour ces grades ont été élargies. Vous pouvez lire la suite sur : www.cheminots.be.

Le document est approuvé.

13. Conditions d'accès aux grades pour lesquels une licence de conducteur de train est exigée

Suite à l'introduction de diverses dispositions légales européennes, les brevets font progressivement place aux licences européennes de conducteur de train.

Pour obtenir ce type de licence, il faut nécessairement, entre autres conditions, avoir suivi avec succès les cours du niveau de l'enseignement primaire et secondaire d'au moins 9 années, ce qui correspond à une troisième année de notre enseignement secondaire.

Le document est approuvé.

Vous pouvez lire la suite sur : www.cheminots.be.

Néanmoins, nous intervenons sur deux points :

- la période de rentabilisation prévue par l'avis 48HR/2003. Le Président répond que cet avis sera rediscuté prochainement ;
- la situation particulière des opérateurs conducteurs Infra qui subissent tous les inconvénients liés au métier de conducteur sans être considérés comme personnel roulant. De plus, nous soulignons qu'il n'existe toujours pas de personnel d'encadrement spécifique pour cette filière et dès lors, nous insistons pour la création de celle-ci.

14. Évaluation de la nouvelle procédure d'accueil des nouveaux agents

Chaque partie concernée (HR Rail, SNCB, Infrabel, OR et les agents recrutés) a été invitée à donner son avis sur le sujet.

Le document présente l'évaluation réalisée par HR Rail quant à l'accueil et l'intégration des nouveaux membres du personnel.

Sans surprise, les directions concernées ainsi que les agents ont favorablement apprécié la nouvelle procédure centralisée d'accueil.

Nous rappelons, une fois de plus, notre volonté de voir ces séances d'accueil être organisées au niveau des Districts.

La Direction n'est pas favorable à notre requête mais est disposée à ouvrir la discussion avec les OR sur les sujets. Dans ces conditions, nous prenons acte du document mais ne l'approuvons pas.

15. Activités dans les Districts HR Rail

Nouvelle organisation de H-HR.2. Vous pouvez lire la suite sur www.cheminots.be.

16. THI Factory

Le document nous étant parvenu tardivement, nous demandons le report de ce point. Prochaine réunion de la SCPN le 19 mars 2014.

Pierre Lejeune - Michel Praillet
Secrétaires nationaux

Régionale Mons/Borinage

Voyage annuel

Le Comité des P & PP de la Régionale de Mons organise le samedi 31 mai 2014 son voyage annuel au Centre d'Histoire « La Coupole » au frontière de l'humanité (près de St Omer dans le Pas-de-Calais) ainsi qu'une visite guidée dans le marais audomarois.

- Voyage en car de luxe au départ de Mons ou de St-Ghislain (au choix).
- Visite guidée du musée retraçant le conflit 40/45 et l'occupation allemande.
- Visite de l'exposition « Les Cheminots dans la résistance ».
- Menu 3 services le midi – Apéritif et boissons comprises.
- Promenade commentée sur les canaux du marais audomarois.

Horaire

Mons 6h45

(Place Nervienne – Parking gratuit à la Régionale)

St Ghislain 7h (rue du Port)

Retour St-Ghislain et Mons vers 20h.

Participation

Inchangée et maintenue au prix de 55 € comprenant le voyage en car, les visites guidées, et le repas de midi (Apéritif et boissons comprises).

Acompte

25 € par participant à verser au compte :

BE24 0341 9153 3838 de l'Amicale des Cheminots Pensionnés avant le vendredi 23 mai 2014.

Attention le nombre de participants sera limité aux 48 premiers inscrits

Réservations

Françoise Rousseaux : 065/34 90 07

J.-C. Dufrasne : 065/67 92 37

Albert Mahieu : 065/64 44 46

Marcel Debrichy : 065/31 36 05

Invitation cordiale à tous, pensionné(e)s, prépensionné(e)s et actifs.

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

2 / Actualités – Dans nos régionales

3 / Édito • Élections, piège à ... !

Dossier • La CGSP wallonne est un Acteur des Temps Présents

4 / Les marches

5 / Les violences socio-économiques faites aux femmes

6 / International • Made in illegality

7 / Le mot qui pue • Modernité et modernisation

8 / IRB • Enjeux pour Bruxelles des élections 2014

SOMMAIRE

Infos CHEMINOTS

9 / Édito • Quel cirque !

10 / Le 4^e paquet ferroviaire !

12 / Compte rendu de la sous-commission paritaire nationale du 12 mars 2014

16 / Régionale Mons/Borinage • Voyage annuel

www.cgspwallonne.be

www.cheminots.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTP

Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11